



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202423-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **04 AVR. 2024**

Publié le : **04 AVR. 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

### DELIBERATION N°.2024.023

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

#### PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

#### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

#### ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

#### **QUESTION N°17 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> avril 2024 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1<sup>er</sup> novembre 2023 présenté en Conseil municipal du 11 octobre 2023 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE CREER :**

- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, affecté au poste d'agent de surveillance de la voie publique de la police municipale de la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, de catégorie C, affecté au poste d'animateur de développement social local, au centre social AGORA, direction générale adjointe des services à la population à partir du 16 février 2024 ;
- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, affecté au poste d'agent d'office du service restauration et entretien de la direction générale adjointe des services à la population à partir du 13 avril 2024 ;
- Deux emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles, du grade d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM, à la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**DE SUPPRIMER :**

- Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des animateurs, au grade d'animateur, de catégorie B, affecté au poste d'animateur de développement social local, au centre social AGORA, direction des services à la population, à compter du 16 février 2024 ;
  - Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, au grade d'adjoint territorial d'animation, de catégorie C, affecté au poste d'ATSEM, à la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
  - Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, au grade d'adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C, affecté au poste d'ATSEM, à la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.
- **DIT** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
  - **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS